



Commission des stupéfiants

Quarante-huitième session

Vienne, 7-14 mars 2005

Point 5 de l'ordre du jour

Réduction de la demande de drogues**Australie: projet de résolution révisé****Compétences requises pour faire face au problème de l'abus de drogues***La Commission des stupéfiants,*

Consciente que l'ampleur et la complexité des problèmes liés aux drogues ont progressé ces dernières décennies et qu'ils ont entraîné des effets et des tensions sur de nombreux agents de santé, travailleurs sociaux, agents des services de détection et de répression et ceux qui s'occupent du traitement des personnes touchées par l'abus de drogues,

Notant avec inquiétude que la multitude de substances auxquelles la collectivité est confrontée exige le maintien et l'amélioration des connaissances et compétences de ceux qui travaillent avec les personnes touchées par l'abus de drogues, y compris ceux qui, dans leur travail quotidien, assurent le traitement et l'orientation des personnes ayant des problèmes de drogue,

Notant que toute stratégie de valorisation du personnel dans ce domaine doit également viser à améliorer l'efficacité des performances, le recrutement et le maintien en fonction,

Désireuse d'appuyer les efforts déployés pour recenser les qualifications et les compétences particulières des agents concernés et élaborer des stratégies pour traduire les résultats des travaux de recherche en mesures d'intervention concrètes pouvant être mises en œuvre par ces derniers dans les domaines de la prévention, de la détection et de la répression, de la réduction de la demande, du traitement et de la réadaptation,



Rappelant la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire¹ et la détermination des États Membres à dégager les ressources nécessaires pour des services de traitement et de réadaptation et à permettre la réinsertion sociale en vue de rendre dignité et espoir aux enfants, aux jeunes, aux femmes et aux hommes devenus toxicomanes et pour lutter contre le problème mondial de la drogue sous tous ses aspects,

Consciente que la valorisation du personnel constitue un élément important de la lutte contre les effets dévastateurs de l'abus de drogues,

1. *Invite* les États Membres à spécifier l'ensemble des qualifications et compétences nécessaires pour faire efficacement face au problème de l'abus de drogues;

2. *Recommande* aux États Membres de voir dans quelle mesure les personnes s'occupant de la lutte contre l'abus de drogues possèdent ces compétences essentielles;

3. *Recommande également* aux États Membres d'envisager d'élaborer des stratégies et de déployer des efforts particuliers pour:

a) Élaborer ou améliorer des stratégies de recrutement, d'appui et de maintien en fonction de personnels ayant les compétences essentielles;

b) Renforcer la capacité et la volonté d'autres groupes professionnels pertinents pour répondre avec efficacité aux besoins des personnes touchées par l'usage de drogues;

c) Faire connaître les meilleures pratiques et les initiatives pertinentes de recherche.

¹ Résolution S-20/2 de l'Assemblée générale, annexe.